

COMPTE - RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025
du COMITE de DÉFENSE et de SOUTIEN du CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ (CDSCHF)
14/01/2026 – Théâtre du Forum Feurs – 19h

Présents

-CDSCHF : Dr Olivier Nicolas, Président du CDSCHF - Georges Riolo, Vice-Président - François Mollon, Trésorier - Marilyne Grivot - Jean-François Nord (ancien Médecin Gynécologue, Hôpital Feurs) - François Gibaud (ancien Médecin Urgentiste CHF - Feurs) - Séverine Giroud, Présidente du CVS (Conseil à la Vie Sociale de l'Ehpad de Feurs).

-Elus : Marianne Darfeuille, Maire de Feurs - Claude Mondésert, Conseiller Municipal Feurs, Vice-Président du Conseil de Surveillance (CS) du CHF - Me Laurence Léone, attachée parlementaire du Député Jean-Pierre Taite - Gérard Moncellon : CCFE - Christophe Guillaume, Maire de Civens – Pierre Giroud, Maire d'Epercieux – René Padet, Conseiller Municipal Mairie Balbigny - Pierre Simone, Maire de St Barthélémy - Frédérique Mirandon, Conseillère Municipale St Martin Lestra

-Excusés : A.Marie Pommier-Brunon, secrétaire CDSCHF, Représentante CVS au CS, Jean-Claude Tissot, Sénateur

Ouverture de l'AG : le Dr Nicolas remercie les personnes présentes à cette assemblée, les élus, présente ses Vœux. Deux cents personnes environ sont présentes.

→ RAPPORT MORAL :

Le président présente les membres du bureau et rappelle le rôle et la légitimité du Comité : représente et défend la participation citoyenne pour la démocratie sanitaire sur notre territoire. Le comité perpétue son travail d'analyse des actualités pour informer la population. La démocratie se construit sur la prise de conscience de l'évolution de la société, des décisions politiques et des conséquences ou impacts de ces décisions sur le système de santé.

L'actualité focalise l'attention en ce moment sur le mouvement de grève des médecins libéraux (médecins de ville). Tous les syndicats de médecins ne sont pas en faveur d'une mobilisation, cependant ils rejettent toutes certaines mesures du PLFSS (Plan de Financement de la Sécurité Sociale) qui vont à l'encontre de la santé des habitants. En particulier en obligeant les médecins à limiter leurs prescriptions d'arrêts de travail et en infligeant des amendes aux professionnels de santé qui ne remplissent pas le dossier médical partagé. La divergence des points de vue n'empêche pas une unité de mouvement avec notamment le SMG (Syndicat de la Médecine Générale) qui dénonce surtout un budget d'austérité dans la même logique néolibérale de privatisation du système de soin et la contribution des assurances santé complémentaires, reportée sur les usagers. La médecine libérale a un impact direct sur l'organisation de l'offre de santé hospitalière. Depuis 2015 la mobilisation des médecins généralistes, de la population du territoire du Forez ont historiquement construit ce rapport respectant la démocratie nécessaire pour soutenir un hôpital de proximité - le Centre Hospitalier du Forez.

→ RAPPORT D'ACTIVITE :

❖ POINT ANTENNE SMUR

Marilyne GRIVOT présente les actions entreprises suite à la fermeture des urgences du site de Feurs, pour maintenir une antenne SMUR sur Feurs.

Un groupe de travail s'est constitué entre le Comité et la Mairie de Feurs. Une véritable coopération s'est mise en place pour proposer des solutions pérennes et efficaces.

Remerciements à M. Grivot, M. DARFEUILLE (Maire de Feurs), C.Mondésert, (adjoint en charge de la santé), J.F. Nord, F.Gibaud - François MOLLON, A.M. Pommier-Brunon.

Ce dossier a donné lieu à 7 réunions de travail.

Rappel situation antérieure : les sites de FEURS et MONTBRISON disposaient chacun 2 lignes de garde aux urgences (soit des urgences 24h/24, 7js/7). Début 2023 : le choix est fait par le CHF de fermer les urgences de Feurs et regrouper les urgences sur le site de Montbrison. Conséquences : suppression d'une ligne de

garde (soit 3 au lieu de 4) sur Montbrison. 1 ligne de garde= besoin de 5,6 ETP (Equivalents Temps Plein)
Depuis : perte de 2,8 ETP aux urgences car des Médecins ne souhaitent pas travailler à Montbrison.
→ **Envoi de courrier trans partisan** (Député J.P. TAITE, les sénateurs Pierre-Jean ROCHETTE et J.Claude TISSOT. Retour de l'ARS qui s'en remet aux constats du GHT : pénurie médicale et aux conclusions de l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance).

Le Docteur GIBAUD précise alors que si l'ARS et le corps médical n'ont pas d'obligation de résultats, ils ont par contre une **OBLIGATION DE MOYENS.**

Rappel : M. GIBAUD souligne que le nombre de sortie SMUR était légèrement supérieur à Feurs.

Si la création d'une antenne SMUR 24H SUR 24 - 7jours/7 n'est pas réalisable actuellement une proposition a été faite de mettre en place cette activité en jours ouvrés, en journée avec une équipe pouvant, sur la période nuit, venir compléter d'autres équipes en souffrance sur le territoire du FOREZ. Propositions avec 2 personnes et une équipe volante.

Me le Maire a adressé ces propositions à l'ARS ARA et 42, à la Préfète, au Président du CS, au Directeur du CHF.

Les propositions sont faites, à chacun de prendre ses responsabilités et d'en assumer les conséquences. La situation actuelle, par manque de moyens et de déséquilibre de répartition des offres entraîne des pertes de chance pour les usagers et se traduit par une in-équité de soins médicaux sur notre territoire.

❖ POINT EHPAD

Séverine GIROUD est invitée en tant que présidente du Conseil de Vie Sociale.

Elle fait un point de situation.

Octobre 2024 : décision du Conseil de Surveillance de céder l'autorisation et la gestion de l'EHPAD de Feurs et de sa nécessaire reconstruction. Rapidement, nous rencontrons des élus, instances. Intérêt de connaître leur positionnement, à la recherche d'appuis, pour porter le projet d'un Ehpap public :
Mairie de Feurs, Député : J.Pierre Taite, Sénateur : J.Claude Tissot, Président et Vice- Président du Conseil de Surveillance CHF, Directeur CHF, Directeur ARS – Président du Conseil Départemental, Président CCFE :
Nous n'avons pas de réponse à nos attentes : pas d'engagement sur le projet.
Nous nous informons : Visites d'Ehpap : recherche d'informations offre de soins, fonctionnement, organisation...

Il s'ensuit la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, publié le 3 février 2025 3 mois après le vote du CS de la procédure de reprise d'activité et de gestion : notre étonnement/délais. L'AMI est accompagné d'un Cahier des charges, fixant les obligations pour l'éventuel candidat à la reprise. Nous réussissons à être « associés » pour suivre les différentes étapes.

Dès le départ manque de confiance et de transparence dans les procédures :

- le cahier des charges présenté est celui datant de 2020 pour la reprise de l'EHPAD de Montbrison (photocopie !)

-5 candidats se présentent. Un ne répond pas à l'AMI

- La Fédération Hospitalière de France (FHF), structure publique, se retire : un autre projet public est proposé par l'Ehpap de Boën. La FHF ne souhaite pas le challenger.

- Les deux autres (associatifs à but non lucratif) ne sont pas allés plus loin dans la proposition. Nous les avons consultés.

Motifs : obligation de reconstruction sur place. Espace limité : pas de perspective d'évolution possible. Période de cohabitation avec le CHF pendant 5 ans, répartition des charges ? (Compteur commun eau-électricité, une seule chaudière). Il existe une intrication de bâtiments et de fonctionnement entre le secteur sanitaire du CHF (SMR, Bâtiment des Tilleuls) et l'Ehpap. Situation financière et sociale compliquées. Ces candidats ne veulent pas engager leur responsabilité dans ces contraintes.

- un seul candidat : EHPAD de Boen (ancien Hôpital devenu Ehpad autonome en janvier 2025) en la personne de son directeur : Mr Huynh et son adjointe.
- La reprise de l'activité et de la gestion est votée en CS du 8 juillet 2025. L'Ehpad public, sera autonome avec son CA (Conseil d'Administration) et fera partie d'un GTSMS (Groupement de Territoire Social et Médico-Social), pour ancrer sa place sur le territoire.

Avis du CVS : le dossier est vide. Pas de constructeur ? Pas de financeur ? Garanties ?

Emplacement : mal adapté, terrain en pente, restreint, d'où, oblige une construction sur 4 niveaux (la surface au sol a diminué depuis la présentation du début du projet).

Pas d'espace plein air, promenade, jardins ...

Accès au Centre-Ville par une rue en pente, aucune vue autre que des bâtiments de proximité

Pas de possibilité d'extension, les chiffres sont là :

Dans le 42, 2025 : 85816 personnes âgées de plus de 75 ans-Prévisions 2035 : 115190 – 2040 : 121290

Pas de projet d'ouverture sur l'extérieur avec des tiers lieux (Mixité inter générationnelle, vie sociale ...)

Perte de place de stationnement (y compris pour le personnel)

Diminution de personnel : 122 ETP actuellement – Prévision : 94,3, mais y compris une augmentation de 3 ETP de personnels administratifs.

A ce jour le transfert de gestion qui devait se faire au 01/01/26 est suspendu, le dossier doit être complété (en attente des élections municipales ??). La presse, fin décembre informe qu'une nouvelle structure va se mettre en place en prévision dès ce mois de Janvier ?? Pourtant, pas de validation du projet par l'ARS et le Département.

« La position du CVS : nous voulons que l'Ehpad soit un véritable lieu de vie pour les 30 ou 40 prochaines années, nous ne voulons pas d'un « mouvoir » tel qu'il existait autrefois. Pourquoi, après le lancement de l'AMI, être aller aussi vite pour la date de dépôt de dossier des candidats. Maintenant on nous dit que le dossier doit être complété, qu'il faut attendre les élections : sur ce projet public, autonome, l'Ehpad, le maire de la commune devient président du Conseil d'Administration de l'Ehpad. Nous allons faire des demandes de rencontres des futurs candidats aux élections municipales. Pour connaître leur positionnement.

❖ POINT SUR LES SERVICES du CHF

Le Dr O.Nicolas présente rapidement les services existants à Feurs :

- Médecine polyvalente : 1^{er} étage résultat de la fusion des deux services 1^{er} et 3^e étage, ex Cardiologie)
- UCSG : Unité de Court Séjour de Gériatrie Hôpital de jour (2^e 2tage)
- SMR : Soins Médicaux de Réadaptation
- Pédo psychiatrie : Hôpital de jour (3^e étage)
- Consultations Médicales spécialisées : médecins hospitaliers et vacations externes (de moins en moins)
- Des équipes mobiles : en gériatrie, UMAPS (Unité Mobile d'Accompagnement et de Soins Palliatifs)
- Radiologie : toute la radiologie est maintenant privatisée, avec des dépassements d'honoraires. Le financement de l'IRM et des locaux s'est fait via un Groupement de Coopération Public-Privé (annoncé à 50/50) mais à gestion privée.

❖ PRESENTATION DU SAS : Service d'Accès aux Soins, Dr O.Nicolas

- **Le Dr Nicolas rappelle que sur le secteur les généralistes, gardent des créneaux pour des soins non programmés. Comment obtenir un RDV avec un médecin généraliste suivant le secteur d'habitation et suivant les jours ouvrés, week-end, jours fériés.**

En cas de besoin imprévu, plus ou moins pressant : FAIRE LE 15

→Un premier interlocuteur juge rapidement la situation et oriente soit vers le SAMU si jugé vital, soit vers un médecin qui organisera un départ vers un service d'urgence, soit vers un des médecins qui participent au dispositif du SAS dans son cabinet (donc déplacement vers une autre commune du territoire).

→ **Présentation Rapport Financier** : François Mollon

Trésorerie à ce jour 5983 euros (détail disponible) CF Diaporama de présentation

→ **VALIDATION DU RAPPORT MORAL à l'unanimité**

→ **VALIDATION RAPPORT d'ACTIVITE à l'unanimité**

→ **VALIDATION DU RAPPORT FINANCIER à l'unanimité**

→ **RENOUVELLEMENT CONSEIL d'ADMINISTRATION** : CF Diaporama de présentation.

→ **ECHANGE avec le PUBLIC**

- Mme Darfeuille : dit avoir apprécié la coopération mise en place autour du dossier URGENCE. Nous avons appris à nous connaître et à avoir un dialogue très fluide. Elle reconnaît avoir beaucoup appris, elle souhaite qu'à l'avenir ce dialogue puisse perdurer.

- Une personne questionne sur le CSNP (Centre de Soins Non Programmés) et le parcours de soin : cette structure rend service aux patients. Des choses restent à clarifier en effet : 60 à 70 % des utilisateurs ont un médecin traitant et font appel à cette structure quand même. Pas de relation avec le médecin traitant : absence de suivi, pas de courrier, pas de dossier médical = soin isolé de l'historique du patient.

- Questions sur les prescriptions d'examen complémentaires (analyses, radiologie ...) situation très fréquente

Penser à annuler votre RDV avec votre médecin traitant si vous en aviez un avant de faire appel au CSNP.

- Nombreuses réactions concernant la radiologie. Les dépassements d'honoraires systématiques.

Obligation d'affichage des dépassements.

Des dépassements sont facturés dans le cadre de la prévention de dépistage du cancer du sein. Manque de transparence, répercussion sur les assurances santé selon les couvertures.

- Concernant les dépassements d'honoraires, le Dr Nicolas précise qu'ils sont négociables, les médecins s'alignent sur les mutuelles. Il est important de faire remonter les problèmes, dysfonctionnements rencontrés soit à l'ARS directement, soit auprès du Comité, nous pouvons les faire remonter.

- **Besoin d'informer la population sur les dispositifs présentés par O. NICOLAS sur l'accès aux soins :**

téléphone, horaires, jours, lieux : CF informations accompagnant ce CR, sur le Service d'Accès aux Soins.

- Témoignage d'une personne :

appel du 15 , voit arriver deux véhicules de pompiers

envoyé sur Roanne. Diagnostic : voir un cardiologue. L'hôpital appelle pour passer une IRM

IRM à FEURS : dépassement 40 Euros

Hospitalisé à Lyon : aucun dépassement

- Témoignage d'une parente de résident à l'EHPAD qui constate une attente de 40 minutes pour une réponse à la sonnette et qui voit régulièrement des regroupements pendant les « pauses », personne dans les services.

-Témoignage : pour besoin de chimiothérapie à Saint Etienne, la personne se rend en voiture au CHU, avec frais de parking payant. Fait appel maintenant à un VSL et bon de transport.

- Intervention de Mr Perret, délégué du personnel CGT au CHF. Fait état de grandes difficultés relationnelles avec la direction.

Pour info, l'action en justice du syndicat : le CSE (Comité Social et Economique), n'ayant pas été consulté avant la fermeture des urgences, le CHF a été condamné à 1500€.

Malheureusement, pas de changement de procédure par la suite !

Clôture de la réunion autour du verre de l'amitié et poursuite des échanges.